

	Procès-verbal Conseil des formations Du 29 août 2022 (à distance)	<i>Référence</i>	<i>PV</i>
		<i>Révision</i>	1
		<i>Date d'application</i>	04/10/2022
		<i>Version</i>	1

Validation

	Rédigé	Vérifié	Validé
Date	5/09/22	Septembre 22	4/10/22
Prénom Nom (ou nom de l'instance)	CODEXA	M. COAT – F. PACCAUD - M. LOUAZEL	Conseil des formations

PRÉSIDENCE : Fred PACCAUD

Personnalités qualifiées

Marie-Laure LUMEDILUNA
Fred PACCAUD
Nathalie GUERSON

Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation

Mathieu SIBE
Chantal GUEGUEN

Représentant les organisations syndicales les plus représentatives des corps de fonctionnaires formés à l'École

Sabine GRISELLE-SCHMITT, représentant la Confédération française démocratique du travail (CFDT)
Nicolas SALVI, représentant le Syndicat national des managers publics de santé (SMPS)
Walid MOKNI, représentant le Syndicat des pharmaciens inspecteurs de santé publique (SPHISP)
Christine SOVRANO, représentant la Confédération générale du Travail (CGT)
Anne ANDRE, représentant la Confédération française démocratique du Travail (CFDT)
Frédéric LE LOUADEC, représentant du Syndicat national des personnels de Santé environnementale (SYNAPSE-UNSA)
Théo COPPEL, représentant le syndicat national des inspecteurs de l'action sanitaire et sociale (SNIASS)

Membres élus

Christine ORTMANS, représentant les personnels d'enseignement et de recherche
Mélanie BERTIN, représentant les personnels d'enseignement et de recherche
Catherine PITAULT-COSSONNIÈRE, représentant les personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé
Marylène PLOUZENNEC, représentant les personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé
Laurence THÉAULT, représentant les personnels ingénieurs, administratifs, techniques, ouvriers, sociaux et de santé

Hamed SALAMEH, représentant des élèves fonctionnaires, élève D3S

Liste des procurations

Sylvie RENARD DUBOIS à Walid MOKNI

Anaïs BOURGEOIS à Catherine PITAULT-COSSONNIERE

Pascal SANDERS à Nathalie GUESRON

Claire ROSSI à Chantal GUEGUEN

Bertrand COMMELIN à Fred PACCAUD

Assistaient à cette réunion

Laurent CHAMBAUD, directeur de l'EHESP

Marion AGENEAU, Secrétaire générale

Manuel COAT, directeur de cabinet

Michel LOUAZEL, directeur des études

Vincent FERTEY, directeur des études adjoint

Sylvie OLLITRAULT, directrice de recherche

Brigitte AMPRIME, assistante de direction

Émilie BRAILLY, directrice adjointe du Centre d'Appui à la pédagogie de l'EHESP

Catherine KELLER, directrice de l'Institut du Management

Pauline ROUSSEAU-GUEUTIN, directrice-adjointe du département Sciences en santé
environnementale

SOMMAIRE

AVIS DU CONSEIL DES FORMATIONS SUR LE PROJET DE STATUS DE L'E.P.E. EN COURS DE FINALISATION4

(La séance est ouverte à 10 heures 08 sous la présidence de M. PACCAUD.)

Avis du Conseil des formations sur les statuts de l'EPE en cours de finalisation

M. PACCAUD. – Mon nom est Fred PACCAUD, je préside le Conseil des formations. C'est à ce titre que nous sommes réunis, pour explorer les enjeux de l'établissement public expérimental (EPE) en cours d'élaboration.

À la fin de cette séance, nous devrions donner un avis sur le projet de statut de l'EPE intitulé « Université de Rennes. » La décision sera prise par le Conseil d'administration, selon les diverses recommandations reçues, en particulier celles des Conseils scientifique et de formation, respectivement. Au sein du Conseil des formations, une première discussion a déjà eu lieu en juin 2022.

L'organisation de de la présente séance est la suivante :

- Une première partie avec la présentation du projet et des différentes perspectives, par Laurent CHAMBAUD. Cela devrait durer une demi-heure.
- Cela sera suivi d'une séquence de remarques, suggestions, propositions que pourrait faire le Conseil, de façon à enrichir nos recommandations pour aller de l'avant dans ce domaine.
- Dans le dernier quart d'heure, nous tâcherons de voter un avis formel au Conseil d'administration, basé sur les notes prises lors de cette séance

Je pense que cette réunion n'appelle pas d'autres remarques, à moins que Michel LOUAZEL souhaite intervenir.

M. LOUAZEL. – Non, je n'ai pas de remarque à ce stade.

M. PACCAUD. – Très bien. Sans tarder, je passe la parole à Laurent CHAMBAUD, Directeur de l'École.

M. CHAMBAUD. – Merci beaucoup. Je vais essayer de vous faire un point en une demi-heure, trois quarts d'heure maximum.

Un document est projeté.

À l'issue de cette présentation, nous sommes là pour répondre à toutes vos questions. Je rappelle ce que vient de dire Fred : la présentation a déjà été faite au Conseil des formations et au Conseil scientifique. C'est la raison pour laquelle nous avons allégé cette présentation. Un certain nombre de choses ont déjà été dites. L'idée est de se concentrer sur les points majeurs.

Je vous rappelle qu'un avis est attendu sur les statuts présentés, et que le Conseil d'administration votera sur ces statuts. S'il y a des avis et des recommandations sur la dynamique, nous sommes très preneurs. En revanche, l'avis doit être ciblé sur les statuts tels qu'ils sont définis, puisque les autres établissements vont faire de même.

Par rapport à ce qui vous a déjà été présenté, il y a deux évolutions. La première évolution est que l'INSA (Institut national des sciences appliquées), une école d'ingénieurs importante sur le site rennais, a décidé de passer d'associé à établissement-composante. C'est un élément

important pour la dynamique, mais c'est aussi un élément important pour nous. En effet, l'INSA est une structure, à peu près, de notre taille. Cela permet de conforter un certain nombre de choses, avec deux établissements d'une taille moyenne, par rapport à l'Université de Rennes 1, une université importante, et d'autres établissements-composantes, qui sont de plus petites structures.

La deuxième évolution est liée à la précédente. Deux écoles ont demandé à être associées : l'ENSAI et l'Institut Agro Rennes-Angers. Ces deux établissements demandent à être associés, car ils font partie, tous les deux, d'un groupe qui n'a pas souhaité se disperser dans les différents établissements publics expérimentaux. L'INSA a pris la responsabilité de le faire, même si elle appartient au groupe INSA.

Si tous les établissements acceptent d'y entrer, l'EPE pèsera 40 000 étudiants, 4 700 personnels, des laboratoires. Il y aura 9 campus, même si le campus principal est à Rennes, car les établissements ont des campus ailleurs, que ce soit l'Université de Rennes 1, ou l'IEP de Rennes. Pour nous, le campus parisien en fera partie.

Dans le cadre des statuts, nous ne parlons pas beaucoup de l'ambition, mais c'est un élément important. Je tiens à rappeler que c'est lié à un autre document que vous avez reçu, qui est le projet de contrat de site. L'ambition porte sur trois grands domaines : l'environnement, le numérique, la santé. Le contrat de site montre très clairement la place faite à la santé publique. Le pôle de la santé s'appellera « Santé globale » ou « Santé mondiale ». D'emblée, il est dans une logique de santé publique. Le projet est la création d'un Centre interdisciplinaire en santé mondiale. C'est un des trois ou quatre gros projets dans le cadre du contrat de site. Clairement, il est affirmé que la coordination et l'animation de ce Centre interdisciplinaire en santé mondiale seront assurées, pour le compte de l'établissement public expérimental, par l'EHESP. Dans les discussions avec le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, l'élément important de calendrier est que ce Centre devra être créé en 2024, au plus tard.

Je passe très vite sur les missions, car ce sont celles de tous les établissements publics expérimentaux. Elles n'ont pas de particularités, puisqu'elles se déclinent dans le domaine de la recherche, de la formation, de la responsabilité sociétale et environnementale, et de l'international. Nous y reviendrons si vous voulez, mais il n'y a pas de nouveauté.

Sur les objectifs, c'est un peu la même manière. Nous les retrouvons un peu partout dans les établissements publics expérimentaux : stratégie, attractivité, etc. Je passe parce que nous n'avons pas beaucoup de temps. Encore une fois, si vous le souhaitez, nous reviendrons dessus, mais il n'y a pas de particularités.

Je m'arrête un peu plus sur les principes de fonctionnement. Il y a quatre points importants. Tout d'abord, il y a l'expertise de l'Université de Rennes, pour définir les modalités de fonctionnement communes à l'ensemble de l'établissement. Dans ce contexte, les premiers articles organisent les relations entre l'Université de Rennes, en tant qu'entité, et les établissements-composantes.

Je passe, tout de suite, au troisième point. Les établissements-composantes conservent leur personnalité morale, et tout ce qui a trait à la personnalité morale : la gouvernance, le budget, les personnels, etc.

En revanche, c'est le deuxième point, l'Université de Rennes 1 disparaît, et devient l'Université de Rennes. Tout ce qui était de l'ordre de l'organisation, du fonctionnement, de la gouvernance de Rennes 1, doit se retrouver dans l'Université de Rennes.

Vous avez vu qu'il y a des éléments, qui respectent un certain nombre de particularités pour les établissements-composantes. Sauf disposition contraire prévue dans les statuts, tout le reste est régi par le Code de l'Éducation et le Code de la Recherche.

En ce qui concerne la structure, vous voyez les cinq établissements-composantes. Ensuite, il y a l'organisation de l'université, l'aspect formation, avec les collegia de formation, et l'aspect recherche, avec les pôles de recherche. Les collegia de formation et les pôles de recherche ne vont pas rester ainsi. Dans plusieurs établissements publics expérimentaux, nous voyons une superposition, avec des pôles effectuant formation et recherche. À Rennes, nous n'en sommes pas encore à ce stade. En tant qu'établissement-composante, nous irons piocher dans les collegia de formation, ou les pôles de recherche, en fonction de ce que nous développons nous-mêmes. Sauf pour des aspects spécifiques, nous ne sommes pas tenus d'être dans tel collegium ou tel pôle.

Je continue sur les compétences de l'établissement. En gros, il y a deux grandes compétences. D'abord, c'est une stratégie globale pour l'établissement public expérimental. Nous devons nous mettre tous d'accord pour une stratégie globale de l'établissement public expérimental, en matière de formation, de recherche, d'innovation, mais aussi à l'international. L'élément fort est qu'il y aura une traduction dans le contrat de site. Il faudra une cohérence dans ce qui sera mis dans le contrat de site, au niveau de l'établissement public expérimental. Il y aura des volets dans chaque établissement-composante. Encore une fois, une stratégie globale devra être cohérente avec les volets particuliers de chaque établissement, et dans le contrat de site global.

La particularité de l'École est que nous avons un contrat d'objectifs et de performance, qui court jusqu'à l'année prochaine. En fonction des vagues, il y aura une politique de rattrapage, puisque jusqu'à présent, nous étions sur la vague parisienne. Cette politique de rattrapage nous amènera jusqu'en 2027. À ce moment-là, l'École participera pleinement au contrat de site, avec les autres, sur sa partie « enseignement supérieur et recherche », car dans les contrats d'objectifs et de performance, il existe un travail de discussions avec notre autre ministère de tutelle : le Ministère de la Santé.

Pour la coordination, l'objectif est d'avoir une stratégie cohérente entre nous. Pour cela, nous devons coordonner la politique budgétaire, et de ressources humaines, de l'établissement public expérimental, avec celle de chaque établissement-composante. Les politiques budgétaires et de ressources humaines appartiennent à l'établissement, puisque nous avons notre personnalité morale.

Nous avons deux autres points majeurs, parce que ce sont des choses positives, par rapport à ce que nous voyons dans le paysage français. Nous devons être ensemble, à l'égard de nos grands partenaires institutionnels. Par ailleurs, c'est l'objectif de répondre aux grands appels à projets, pour avoir des chances d'être choisi. Il y a peu de temps, nous l'avons fait avec un programme « Démocratie en santé. » Cela peut être fait avec le moteur principal des établissements-composantes, membres de l'EPE. Rien n'empêche d'y associer les partenaires associés, mais ce sera avant tout au sein de l'EPE.

Tous les diplômes doivent porter la mention de l'Université de Rennes. Je parle de tous les diplômes académiques universitaires. Pour nous, en gros, c'est le niveau master. Cela n'empêche pas que nous pouvons porter des diplômes particuliers. Je pense, en particulier, au MPH. Il aura la mention « Université de Rennes », mais il aura la mention délivrée par l'EHESP. Par ailleurs, nous pouvons délivrer des diplômes au nom de l'EPE. Je pense à deux masters en particulier : le master d'administration de la santé et le master de santé publique de Rennes. Si nous sommes d'accord collectivement, pour que l'École les porte au nom de l'EPE, l'École le fera. Tous les autres diplômes restent des diplômes d'établissement, avec uniquement la marque de l'établissement.

Pour la signature scientifique, rien ne change : nous aurons une charte scientifique « Université de Rennes. » Cela fait plus de cohérence avec l'Université de Rennes, mais les modalités étaient déjà présentes par le passé. Ensuite, il y a la question de la marque, derrière la question de la

communication. Nous devons avoir une marque commune. Elle doit être vue, intégrée, assimilée, par l'ensemble de la communauté des personnels et la communauté étudiante. C'est un sujet qui n'a pas fonctionné dans les communes précédentes. L'idée est de ne pas rater cette étape.

Pour la gouvernance, nous avons des instances de direction. Ensuite, nous avons les conseils centraux, et autres conseils, qui existaient dans l'Université de Rennes 1, et qui continueront dans l'Université de Rennes. La seule différence est que nous aurons un siège dans tous ces conseils. Ce sera un siège parmi beaucoup d'autres sièges, puisque l'Université de Rennes 1 fonctionne déjà avec des structures assez importantes, que certains diraient pléthoriques. En tant qu'établissement-composante, nous intégrerons ces conseils. Ils participeront à la vie de l'Université de Rennes, y compris dans sa fonction universitaire, qui était celle de Rennes 1.

Nous avons souhaité mettre en place une structure qui n'existe pas dans les autres établissements publics expérimentaux, approuvés jusqu'à présent. Il s'agit du Conseil stratégique de l'expérimentation. Pour nous, il représente la vigie du développement de l'Université de Rennes. Dans ce lieu, nous traiterons de tous les sujets, à la fois sur le pilotage stratégique de l'établissement, mais aussi sur la remontée, et la décision, de toutes les problématiques qui se présenteront dans les prochaines années. Nous serons capables de les traiter dans un mode consensuel. C'est une structure paritaire, qui comprend cinq représentants de l'ancienne Rennes 1 : le Président de l'Université, trois Vice-présidents statutaires, ainsi que la Directrice générale des services. Par ailleurs, il y aura les Présidents ou Directeurs de chacun des établissements-composantes. Cette structure est paritaire, et elle doit fonctionner en se prononçant, à l'unanimité, sur tout sujet, toute difficulté éventuelle dans la conduite du projet. Ce Conseil stratégique de l'expérimentation est fondamental à nos yeux.

Il existe deux autres structures au niveau de la Direction. Nous avons le Bureau, qui est plutôt un Bureau des affaires courantes de l'Université de Rennes 1. Il devient le Bureau des affaires courantes de l'Université de Rennes. Par ailleurs, nous avons un Comité de direction très large, dans lequel vous avez les membres du Comité stratégique de l'expérimentation, les membres du Bureau, ainsi que les coordinateurs des collegia et des pôles scientifiques. C'est une structure assez large, qui préparera les dossiers, y compris ceux pour le Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration comptera 43 membres avec voix délibératives. Nos étudiants de l'École pourront participer, et candidater aux six postes d'élus étudiants. Par ailleurs, un représentant de chaque établissement-composante sera un représentant désigné par le Conseil d'administration de chaque établissement. Dans ce Conseil d'administration, le poids de l'École est faible, parce que nous avons notre Conseil d'administration, qui gère les affaires de notre établissement.

C'est la même chose pour le Conseil académique dans ses deux sous-composantes : la Commission de la recherche et la Commission de formation et de vie universitaire. Les doctorants de l'École participent et sont éligibles pour la commission recherche. Par ailleurs, il y aura un représentant de l'EHESP dans la Commission de la recherche. Le Conseil scientifique de l'École pourra se déterminer sur qui représente l'EHESP. Le Conseil des formations pourra déterminer qui représentera l'EHESP dans la Commission de formation et de vie universitaire. Les étudiants sont éligibles, et électeurs, sur les sièges étudiants.

Il existe un Conseil étudiant qui donnera des avis. Il représente surtout les associations d'étudiants. Dans ce contexte, l'École pourra être représentée à travers ses élèves et ses étudiants. Par exemple, le Bureau des élèves et des étudiants (B2E) associe les représentants des élèves et des étudiants. Une personne de notre B2E pourra être présente dans le Conseil étudiant. Pour tout ce qui concerne la vie étudiante sur le campus, ce n'est pas inutile de représenter, à la fois, les étudiants et les élèves fonctionnaires.

Le maintien de la personnalité morale est fondamental, ainsi que le maintien de notre compétence, de notre double tutelle, et de nos financements actuels. C'est acquis, nous sommes un établissement-composante, notre personnalité morale ne disparaît pas.

La deuxième garantie est pour les diplômés. Dans la dernière version des statuts, il est indiqué que la mission spécifique de l'EHESP de formation des agents des fonctions publiques hospitalière et d'État, n'entrent pas dans le champ. Nous avons toute liberté pour dire : « Tout ce qui concerne notre mission de service public n'est pas intégré dans les missions de l'établissement public expérimental. » Ce sont surtout des missions académiques et de recherche. Ce sera à nous de voir comment nous l'interprétons, et ce que nous souhaitons faire. Il n'est pas impossible que sur certains sujets nous ayons tout intérêt à ce que certaines de nos activités de service public, de formation de fonctionnaires puissent être liées avec l'établissement public expérimental, ou avec certains membres de cet établissement. Notamment, je pense à l'IEP de Rennes, avec lequel nous avons déjà des activités communes. Je l'ai dit tout à l'heure, nous pouvons porter une demande d'accréditation en propre.

Le troisième point de garantie est notre représentation. Encore une fois, j'insiste sur le fait que nous avons créé ce Conseil stratégique de l'expérimentation. Il se crée aussi une Conférence des Directeurs généraux de services et Secrétaires généraux. C'est un élément important pour la vie quotidienne de l'établissement public expérimental, et son articulation avec chacun des établissements.

Le dernier point de garantie est très important. À tout moment, nous pouvons sortir de l'établissement public expérimental. Il existe un préavis. Je rappelle que l'expérimentation court jusqu'à fin 2027. Si nous voyons que cela ne fonctionne pas, nous pouvons sortir, avec une procédure indiquée dans l'article 40. D'ici la fin de l'année 2027, nous sommes en mesure de sortir, si cela ne va pas.

La dynamique actuelle est que les établissements fondateurs des établissements publics expérimentaux en ressortent de manière positive. Ils arrêtent l'expérimentation pour devenir des établissements avec les mêmes établissements-composantes. Les statuts, ayant servi à faire l'établissement public expérimental, deviennent les statuts de l'établissement d'enseignement supérieur.

Les devoirs nécessitent une certaine dynamique commune. Il faut jouer le jeu. Notre devoir est de contribuer à l'élaboration de cette stratégie de l'Université de Rennes, de la manière la plus loyale possible. Nous devons mettre en œuvre cette stratégie, à la fois à travers les activités d'EPE, mais aussi à travers nos activités. Nous devons réussir ensemble.

Le budget adopté par chacun des établissements ne peut pas être contradictoire avec le budget de l'EPE. C'est la même chose pour les ressources humaines. Cela ne veut pas dire que nous sommes tenus de faire adopter notre budget, en tant qu'établissement-composante, par l'EPE. Cela signifie simplement que lorsque nous adopterons notre budget, nous devons faire attention à ce qu'il ne soit pas en contradiction, d'une manière ou d'une autre, avec celui de l'EPE. Il doit aussi servir la dynamique de l'EPE. Nous aurons un moyen d'être en cohérence, le Président de l'Université de Rennes entrera dans le Conseil d'administration. Je pense qu'il sera très attentif à ce qu'il y ait cette articulation, et cette cohérence, entre les deux.

Le dernier point est que la marque « Université de Rennes » s'imprime.

Le premier avantage est acquis. Il s'agit de faire de la santé publique — santé globale, santé mondiale — un axe stratégique. Cela emporte toutes les activités, les priorités, que s'est données l'École. Ce n'est pas uniquement la santé environnementale, mais aussi nos activités dans le domaine de l'administration de la santé, dans le domaine du lien entre sanitaire et social, etc. La création de ce Centre de santé mondiale est un élément majeur pour nous.

Le deuxième avantage est que cela nous rend visibles. Ce n'est pas tellement pour les classements internationaux, qui sont plutôt la préoccupation de l'actuelle Université de Rennes 1, ou de structure comme l'ENS. Pour nous, il s'agit d'avoir des retombées fortes avec une dynamique connue sur le plan national et sur le plan international. Il faut que cela soit aussi ancré au niveau des collectivités territoriales. Le soutien des collectivités territoriales est complet et entier, y compris sur le fait que l'EHESP y ait toute sa part.

En tant que membre fondateur, nous participons à toutes les instances des Comités de direction. Ce contexte stratégique de l'expérimentation nous protège.

Nous pourrions bénéficier de services supplémentaires, mais qui ne sont pas des compétences déléguées d'office. C'est à nous de voir ce que nous souhaitons faire ensemble. L'idée est de créer des synergies et de faire en sorte que sur certains services, si nous le souhaitons, nous puissions faire des choses ensemble. Notre exemple actuel porte sur la médecine du travail : nous voyons bien que nous n'y arrivons pas tout seuls. Nous pouvons avoir une dynamique ensemble pour le faire. Nous avons d'autres sujets, comme dans le cadre de la vie étudiante, notamment l'aspect de la promotion de la santé. À travers ce que peut insuffler l'EHESP, nous pourrions avoir des choses intéressantes qui se mettent en place. Nous pourrions aussi apporter une réponse aux appels à projets.

Si nous le souhaitons, nous pourrions mutualiser au niveau des référents thématiques. Nous avons donné quelques exemples : développement durable et responsable sociétale. Nous sommes en avance par rapport à d'autres établissements. Peut-être pouvons-nous mettre cette avance au service de la collectivité ?

Plusieurs structures réfléchissent sur l'éthique scientifique. Plutôt que de réfléchir chacun de notre côté, il serait intéressant d'avoir une réflexion commune.

Nous avons essayé de maîtriser les risques. Le premier est le poids de l'École par rapport à l'EPE. Nous entrons dans une structure de 38 000 étudiants. Notre spécificité montre à quel point nous sommes attendus. Le fait que l'INSA entre équilibre un peu les choses. Il faut faire attention à ne pas se perdre dans une comitologie, qui sera présente de toute façon, notamment au lancement de la structure. Il faudra la mettre en place, cela prendra du temps. Il faudra faire attention à ne pas nous engouffrer dans des comités, des réunions, qui n'ont pas de valeur ajoutée pour l'ensemble.

L'autre point est l'agilité. Nous en avons tous conscience au niveau des établissements-composantes. Il ne faut pas que cette entrée dans l'établissement public expérimental fasse perdre, aux cinq établissements-composantes, la capacité à réagir vite, à mettre en place des projets de façon plus souple, que si nous devons passer par une très grosse machine pesante.

L'avant-dernier point est le positionnement de la marque « Université de Rennes », par rapport à l'EHESP. La marque « EHESP » va rester. C'est à nous de voir comment nous pouvons développer l'Université de Rennes, ainsi que garder, préserver, et développer, notre marque « EHESP. »

Le dernier point est un point d'attention, de vigilance. Il faut dire clairement que cet engagement dans l'établissement public expérimental ne doit pas être une forme de désengagement du Ministère de la Santé, notamment. C'est un élément important. Nos deux ministères de tutelle le savent, mais il faudra toujours être vigilant sur ce sujet. Sans être dans l'établissement public expérimental, c'est déjà le cas. À chaque fois que nous discutons notre budget, nous avons toujours cette volonté d'affirmer notre besoin de se développer. Il ne faut pas que les montants accordés par un de nos ministères de tutelle viennent en déduction des montants accordés par l'autre ministère de tutelle. C'était vrai avant l'EPT, cela sera vrai après l'EPE.

Les derniers points portent sur les modifications induites dans le décret constitutif de l'École. Le fait que les statuts soient adoptés, à la fin du processus, entrainera automatiquement des modifications dans le décret.

Premièrement, l'École est établissement-composante de l'Université de Rennes. Ce sera un élément présent dans la constitution de l'École. Cela ne change pas ses quatre missions, mais cela rajoute un point, qui est que l'EHESP est un établissement-composante de l'Université de Rennes.

Le deuxième est que l'École peut être accréditée par le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, à délivrer le diplôme de master. Nous l'avons déjà. Elle assure la préparation des diplômes nationaux par délégation, et au nom de l'Université de Rennes. C'est la raison pour laquelle nous pouvons aussi assurer la préparation de masters actuellement en co-accréditation, pour le compte de l'établissement public expérimental. Nous-mêmes, nous pouvons délivrer des masters comme le MPH.

Le troisième point est que nous contribuons, dans notre dimension académique et de recherche, à la construction de la stratégie commune de l'Université de Rennes. Dans notre dimension d'école de service public, nous faisons ce que nous voulons.

Le dernier point est que le Conseil d'administration va passer de 33 à 34 membres, puisque le Président de l'Université de Rennes sera membre de droit du Conseil d'administration de l'École.

Actuellement, nous sommes au moment où nous faisons voter par les instances le projet d'EPE. L'EHESP est le premier établissement à voter là-dessus. Les autres établissements le feront au à la fin du mois de septembre. Si nous sommes les premiers, c'est par la situation spécifique que le Directeur de l'EHESP cesse ses fonctions au 31 août. Cela paraissait logique que je puisse porter ce projet. Au mois de septembre, cela sera plus compliqué. L'intérim sera brillamment assuré par Marion Ageneau, mais ce sera un contexte d'attente. En août et septembre, les instances de tous les établissements-composantes voteront sur l'entrée, ou non, dans l'établissement public expérimental. En octobre, ce projet sera porté pour avis. L'idée est de créer, le 1^{er} janvier 2023, cet établissement public expérimental. Le travail de mise en place prendra plusieurs mois.

Je pense que j'ai terminé. Nous sommes prêts à répondre à toutes vos questions.

M. PACCAUD. – Merci beaucoup. L'exposé était très clair et très informatif. Il nous reste 50 minutes pour formuler des avis, des remarques, des questions, de façon à obtenir un avis du Conseil des formations, comportant des suggestions d'amélioration, de changement.

M. LE LOUEDEC. – J'ai une question et une remarque. Monsieur CHAMBAUD, vous avez dit qu'il y avait trois grands domaines d'ambition affichés. Vous avez indiqué que c'était dans le contrat de site et non dans les statuts. Pourquoi cela ne le serait-il pas ? En tant que fonctionnaire, mes domaines d'intervention sont listés dans les statuts, qui définissent mon corps d'intégration.

Sur une diapositive, j'ai vu qu'il y avait d'un côté la santé, et de l'autre l'environnement. Pour ma part, travaillant en santé – environnement, je me demandais quels étaient les liens qui étaient susceptibles d'exister ou d'être créés.

M. CHAMBAUD. – Je commence par la question. Un certain nombre de choses sont marquées. Nous les retrouvons dans tous les établissements publics expérimentaux. Globalement, ce sont les grandes missions de formation, de recherche. C'est ce que j'ai présenté dans une diapositive sur les missions et objectifs.

Dans le contrat de site, nous sommes dans une dynamique, dont l'objet est que ce soit accompagné, soutenu, et donc financé. Nous sommes sur un niveau différent. Si je reprends l'exemple donné, nous avons collectivement souhaité créer un Centre interdisciplinaire en santé

mondiale. Nous ne le ferons pas à moyens constants. L'idée est de dire que nous avons ce projet, et que nous devons convaincre pour qu'il soit accompagné, soutenu sur le plan financier. Nous ne sommes pas dans les statuts, mais dans la dynamique de développement de l'établissement public expérimental.

Les grandes missions d'un établissement supérieur sont présentes dans les statuts. Le sujet a été débattu dans le cadre des statuts en lien avec le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Il souhaitait nous faire toiletter ces statuts pour qu'on y retrouve que ce qui est fondamental, réglementaire. Nous avons souhaité présenter chacun des établissements-composantes dans les statuts. C'était important à nos yeux. Le préambule indique, de façon large et moins fouillée, l'ambition que nous portons. Notre ambition est vraiment dans le contrat de site. Ce n'est pas une ambition statutaire, mais une ambition de développement, y compris un développement de moyens.

Je m'attendais un peu à votre commentaire. Les trois domaines identifiés (numérique, santé et environnement) sont trois domaines dans lesquels il y a beaucoup d'interrelations entre les trois. Nous voulons que cette capacité à développer ces trois domaines puisse être portée de façon collective. Nous avons été lauréats du projet d'excellence. Ce projet est plutôt centré sur l'environnement. En tant qu'EHESP, nous participons à ce projet sur l'environnement, parce que cela nous permettra d'avoir des éléments sur l'environnement et la santé. L'INRIA pourra avoir un centre de recherche INRIA dans le domaine du numérique. Nous souhaitons que cela crée des liens avec ce que nous devons développer dans le domaine du numérique. Je pense à notre capacité à intégrer les aspects numériques dans notre recherche sur les services de santé.

Ces trois domaines seront conduits de façon conjointe, et avec beaucoup d'interfaces.

Mme THEAULT. – Merci beaucoup pour cette présentation. Le souci de transparence est important. J'ai quelques questions. Peut-être n'ai-je pas tout bien compris ? J'avais une question sur les moyens et les ressources. Laurent, vous avez déjà apporté quelques réponses. Il est question de Centre interdisciplinaire de la santé mondiale. Je comprends que certains projets ne pourront exister que s'il y a des ressources supplémentaires. J'ai surtout porté mon regard sur le contrat pluriannuel. On met dans le pot un certain nombre d'activités existantes. Comment réussirons-nous à faire la part des choses entre les activités déjà financées à l'École et ce qui fera partie du pot commun ?

J'ai d'autres remarques à faire, si vous le voulez bien. Je m'interroge sur les budgets. Je remarque qu'il y aura un budget de l'EPE. Qui alimentera ce budget ? Est-ce que ce sera le budget de l'Université de Rennes 1 ? Sera-t-il augmenté par d'autres sources ? Comment cela fonctionnera-t-il sur ces nouveaux projets ?

J'ai d'autres questions sur les synergies et les mutualisations. Laurent, vous avez indiqué des services aux étudiants, comme la prévention en santé, etc. Or, dans le contrat de site, d'autres choses m'ont interpellée, sur lesquelles je souhaiterais avoir un éclairage. Dans l'action 1.5.2, il est question de regrouper les UFR/écoles, notamment en santé, sur la base de projets communs. Que mettez-vous derrière le terme « regrouper les UFR/écoles », en santé par exemple ?

On parle d'une Maison de la pédagogie commune, et je m'interroge par rapport à cela. Rechercherions-nous cette synergie, le fait de regrouper tous nos services d'appui à la pédagogie des établissements ?

La question des diplômes n'était pas très claire. Peut-être cela rejoint-il la question des moyens ? Certes, nous avons nos diplômes, mais nous avons dans notre panier d'offres de formation, un certain nombre de masters, qui sont co-habilités avec des membres de l'Université de Rennes. Mettrons-nous ces formations dans ce panier, ou bien resteront-elles dans un format à part dans notre offre de formation de l'École, en partenariat avec d'autres établissements ?

Pour la composition du CA, j'ai vu qu'il y avait un représentant par établissement. Quel sera ce représentant ? Sera-t-il élu par le CA ? À côté, j'ai vu qu'il y aura des représentants de BIATSS. Y aura-t-il une élection de représentant de BIATSS, tout comme il y en aura pour des étudiants de l'ensemble des établissements, en plus du représentant ?

M. PACCAUD. – Merci beaucoup Madame. Ces questions portent beaucoup sur des aménagements, ou des décisions encore à prendre, ou encore sur l'organisation interne et la coopération. Peut-être y a-t-il des réponses courtes aux nombreuses questions de Madame THEAULT ?

M. CHAMBAUD. – Je vais essayer de faire des réponses courtes. Nous avons des activités que nous pourrions faire valoir à l'École, qui participeront au développement de ce Centre interdisciplinaire en santé mondiale. L'objectif de le créer au niveau de l'établissement public expérimental est double. Nous pourrions faire en sorte que d'autres établissements-composantes, ou l'Université puissent aussi abonder dans le cadre de ce Centre interdisciplinaire. Par exemple, nous aurons un gros pôle « Ingénieurs » dans l'établissement public expérimental. Probablement, la création de ce Centre interdisciplinaire intéressera toutes ces écoles d'ingénieurs à mettre au pot, sur la façon dont nous pouvons entrevoir les relations entre santé publique, organisation de notre système et science de l'ingénieur. Ce sont des établissements qui pourront y participer.

Le second avantage est que nous allons demander des moyens aux ministères, notamment le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, pour nous accompagner dans cette démarche. L'objectif de ce contrat de site est qu'il renforce l'ensemble de l'établissement public expérimental, y compris dans la création de nos projets. Dans le contrat de site figurent trois ou quatre projets majeurs, dont ce Centre interdisciplinaire.

Le deuxième point est lié à cela. En tant qu'EPE, nous discuterons avec les établissements-composantes d'un parcours annuel d'objectifs et de moyens. Dans le monde de la santé, nous connaissons ce genre de choses, mais le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche le connaît beaucoup moins bien. Cela signifie que nous allons discuter de moyens.

Pour l'UFR santé, Rennes n'est pas très en avance sur le sujet. Il faut que les différentes facultés (médecine, orthodontie, pharmacie) puissent s'intégrer dans une seule UFR qui sera une UFR santé des professionnels de santé. D'autres universités ont déjà franchi le pas, notamment Nantes. Il est indiqué dans le contrat de site que l'Université de Rennes veut aller un peu plus vite sur le sujet. À mon avis, c'est une très bonne chose. Comment allons-nous, école de santé publique, interagir avec une structure en santé qui sera beaucoup plus cohérente, puisqu'elle intégrera l'ensemble des facultés formant les professionnels de santé ?

Tant mieux s'il y a une Maison de la pédagogie. Cela ne change rien par rapport au fait que nous avons un centre d'appui à la pédagogie. Il y aura simplement un lien entre les deux.

Nous avons discuté des co-accréditation. La marque « EHESP » sera toujours présente quand l'EHESP sera intégrée à un master. Même si « Université de Rennes » sera indiqué, il sera écrit « EHESP ». Pour le master droit et santé, il y aura la marque « EHESP ».

Le Conseil d'administration de l'École désignera, de la manière dont il le souhaite, une personne représentante au Conseil d'administration de l'EPE. Les BIATSS ne seront pas électeurs et éligibles au Conseil d'administration de l'EPE, parce qu'ils sont dans notre Conseil d'administration.

Mme AGNEAU. – Seuls les étudiants et doctorants pourront voter dans notre Conseil d'administration, et dans le Conseil d'administration de l'EPE.

M. PACCAUD. – Comme elle n'a pas de micro, Madame SOVRANO a posé des questions sur le « chat ». Je lis : « Perte de visibilité des formations statutaires, mais si elles ne sont pas

concernées, notamment dans le contexte législatif actuel, recours aux contractuels. Baisse d'attractivité de ces dernières va renforcer le processus, ainsi que la concurrence des masters de gestion des organisations. Autre élément : les mutualisations des moyens en personnel dans ce cadre, au regard des difficultés récurrentes de l'EHESP, en termes de budget. La légitimité du CF de l'EHESP, au regard de l'unique représentant au CF de l'EPE. »

M. CHAMBAUD. – Sur le premier point, ce que vous dites est vrai aujourd'hui. Comment vont perdurer les formations de fonctionnaires, au moment où il y a un plus grand recours aux contractuels ? Pour nous, il est clair que nous gardons la maîtrise du côté « école de service public », qui a trait aux formations initiales comme aux formations continues. Le contexte actuel évolue. Il connaît des positionnements différents. Nous ne voulons pas que l'aspect de l'école de formation de fonctionnaires puisse être arbitrairement, d'une manière ou d'une autre, incorporé dans l'établissement public expérimental. Nous en sommes là.

Le deuxième point est la mutualisation des moyens. Tous les établissements-composantes demandent des moyens. C'est pour le développement de l'établissement public expérimental, en affichant des ambitions. L'ensemble des établissements-composantes entend négocier un contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens, qui redonnera le souffle à l'ensemble de nos établissements-composantes. Nous nous inscrivons dans ce cadre. Par ailleurs, nous continuerons d'avoir nos modalités de discussion avec le Ministère de la Santé, sur notre budget, car il provient, en majeure partie, de la dotation de l'Assurance maladie.

Pourquoi est-ce ainsi ? Parce que nous continuons d'avoir notre Conseil des formations. Nous aurons une personne qui fera le lien entre le Conseil des formations de l'École et la partie du Conseil académique de l'EPE. Notre établissement ne va pas fondre son Conseil des formations avec le Conseil des formations de l'EPE. Tout le sujet pour nous est l'interaction. De l'autre côté, il n'y a qu'un représentant de l'Université de Rennes 1, dans le Conseil d'administration, qui est le Président de l'Université. Nous jouons l'interaction et le lien, mais nous ne sommes pas dans une logique de fusion ou de préparation à la fusion.

M. LOUAZEL. – Je me permets de compléter ce point. Dans le périmètre, nous ne trouvons que les formations académiques. Dans le cadre du Conseil des formations, nous continuerons à discuter des masters, et des co-accréditations notamment. Nous en parlerons dans le Conseil académique et sa commission de formation et de la vie universitaire, avec l'EPE. Ce sont des choses qui sont déjà discutées dans le cadre de notre Conseil de formation.

À l'inverse, nos formations statutaires que nous discutons, dans le cadre de notre Conseil de formation, ne seront jamais un objet de discussion dans le cadre du Conseil de formation et de la vie étudiante de l'Université de Rennes. Cela restera notre prérogative.

M. PACCAUD. – Il me semble que sur ces points, nous avons obtenu des remarques et des réponses substantielles. La prochaine personne sur ma liste est Mathieu SIBE.

M. SIBE. – Personnellement, je n'ai pas de question. J'ai trouvé les questions pertinentes sur la gouvernance et les moyens.

M. PACCAUD. – Madame THEAULT a posé une question sur le budget. Quelle est la réponse ?

M. CHAMBAUD. – Je n'ai pas répondu à cet élément. Le budget de l'EPE sera le budget de Rennes 1, additionné de la partie du fonctionnement qui va revenir à l'EPE. Il y aura un peu moins d'une vingtaine de postes. Ensuite, ce sera une décision de l'établissement public expérimental pour l'utilisation de ces postes. Les établissements-composantes demanderont que ce soit pour des missions communes. Ce seront des discussions des Directeurs généraux des services.

Les budgets des établissements-composantes sont des budgets à part. On ne discute pas des budgets de chaque établissement-composante dans l'EPE. On fait en sorte qu'il y ait une cohérence entre ce qu'on demande dans l'établissement et ce qu'on demande dans l'EPE.

Mme AGENEAU. – Actuellement, nous payons 16 000 euros de cotisation à l'UniR. Ce budget sera probablement renouvelé dans l'EPE. Si toutefois nous souhaitons aller vers un service mutualisé en médecine du travail, ou vers l'activité sportive pour les étudiants, nous ajouterons notre participation à ces budgets.

M. PACCAUD. – En quoi consiste l'expérimentation dans le cadre de cet EPE ? Existe-t-il un processus formel d'évaluation prévu dans un certain délai ?

M. CHAMBAUD. – C'est un EPE parce que, dans la loi qui a créé cette possibilité, il y a une période de dix ans, pour que les structures dépassent le projet d'établissement public expérimental. Pour tous les établissements engagés, l'expérimentation se termine à la fin de l'année 2027. Dans ce cadre, avant la fin de l'année 2027, l'Université de Rennes dira si elle veut continuer. Dans ce cadre, elle se transformera en établissement universitaire, avec ses composantes. Avec les mêmes statuts, elle ne sera plus expérimentale. L'autre option possible est qu'elle ne survivra pas. L'établissement pourra peut-être survivre avec moins d'établissements-composantes, si certains veulent partir. Il peut aussi se désagréger, parce que les établissements ne se mettent pas d'accord.

Aujourd'hui, nous ne pouvons pas savoir, puisque nous commençons. La seule chose que nous voyons est ce qui se passe sur le territoire national en ce moment. Globalement, les établissements entrés dans cette dynamique d'EPE n'attendent pas la fin de l'année 2027 pour devenir des établissements composantes. C'est plutôt bon signe, parce que nous n'avons pas du tout assisté à cela avec les COMUE. C'est à chaque établissement de voir ce qu'il veut devenir. La date limite est fin 2027.

M. PACCAUD. – Très bien. Merci pour cette réponse. Il nous reste un peu de temps pour une ou deux questions. Personne ne pose de question.

Nous pouvons passer au dernier point de l'ordre du jour qui est la formulation d'un avis du Conseil des formations qui sera porté devant le Conseil d'administration. À l'instar de ce qu'a indiqué le Conseil scientifique, nous sommes contents d'avoir été consultés, qui annonce un processus transparent. D'autre part, le projet de transformer l'École en une composante de l'EPE est une perspective riche dans la décennie qui vient, qui présente plus d'avantages que d'inconvénients.

Y a-t-il d'autres points particuliers que nous pourrions signaler ? Je me tourne vers Michel LOUAZEL.

M. LOUAZEL. – Nous allons partager un document, puisque nous avons pris des notes.

La séance est interrompue de 11 heures 25 à 11 heures 37.

Un document est projeté

M. PACCAUD. – Vous avez sous les yeux une proposition d'avis du Conseil des formations. Le texte est intitulé « Avis du Conseil des formations ». Je le lis pour éviter toute confusion : « Le Conseil des formations de l'École a été consulté sur la création de l'établissement public expérimental (EPE) Université de Rennes, dont l'EHESP serait un élément-composante. Les enjeux de cette création, qui représente une évolution structurante pour l'École des hautes études, ont été présentés au Conseil des formations, notamment en termes d'avantages et de risques pour l'EHESP. Ces éléments ont donné lieu à une position du Conseil des formations.

À l'issue de la présentation du projet, et de l'échange, le Conseil des formations considère que le positionnement de l'École des hautes études en santé publique, en tant qu'établissement-

composante de l'établissement public expérimental, présente des avantages supérieurs aux risques et inconvénients liés à cette évolution considérée comme positive. »

Voilà ce que nous pourrions adresser aux instances supérieures. Cet avis favorable vous paraît-il complet ? Après que vous vous soyez exprimé sur le sujet, nous pourrions procéder à un vote. Y a-t-il des questions, des remarques, des compléments ?

M. SALAMEH. – Je souhaite exprimer une inquiétude liée à l'identité et à la visibilité de l'EHESP, dans le cadre de ce projet.

M. PACCAUD. – Il y a été répondu en partie. Si vous avez des remarques de ce type, ou d'autres types, concernant, par exemple, les activités administratives, les soucis de visibilité de la santé publique au sein de cette nouvelle structure, nous pouvons mettre quelques remarques qui aillent dans ce sens.

M. CHAMBAUD. – En réaction à ce commentaire de Monsieur SALAMEH, qui rejoint les commentaires de Madame SOVRANO, ou ceux des représentants des composantes professionnelles, nous pouvons ajouter un petit paragraphe disant que des inquiétudes se sont exprimées sur le fait de rester vigilant quant à l'identité et la visibilité de l'EHESP.

Conviendrait-il de rajouter une phrase de ce type avant le dernier paragraphe ?

M. PACCAUD. – Il semble que la proposition suscite une approbation générale. Peut-on écrire une phrase allant dans ce sens ?

Mme THEAULT. – Nous avons eu la présentation, un temps pour les questions. Je reste un peu sur ma faim dans la dimension du débat. Je pensais que nous aurions plus de temps pour débattre sur le fond, au-delà des questions-réponses.

Je suis à peu près d'accord avec l'avis proposé, notamment en intégrant ce point de vigilance, déjà identifié par la Direction. Sur l'aspect de l'offre de formations, il aurait été intéressant d'avoir un débat.

M. PACCAUD. – C'est toujours la difficulté dans ce genre d'opérations. Ce sont des opérations très importantes sur le plan des ressources, des changements de perspective. C'est difficile de lier la proposition de décret installant cet établissement avec un débat profond sur l'ensemble de ces dimensions. C'est l'occasion d'informer clairement les gens sur le contenu du décret avec la possibilité d'attirer sur quelques points. C'est ce que nous faisons avec ce point concernant la visibilité de la santé publique. Évidemment, ce n'est pas la fin de l'histoire.

Mme THEAULT. – Aujourd'hui, je me demande si le contrat pluriannuel est finalisé. Je trouve que la formation est très axée sur le doctorat et le master. Même si l'École n'a pas d'offre de formation en licence, j'aurais aimé plus de consistance sur l'entrée dans l'enseignement supérieur, sur la notion de formations croisées entre les établissements, alors qu'actuellement c'est très segmenté. Un étudiant est inscrit dans tel établissement. Peut-être aurons-nous l'occasion de le faire ultérieurement ?

M. CHAMBAUD. – C'est vrai que c'est assez difficile de faire ce débat en visioconférence. Il y aura une séance ordinaire du Conseil des formations à l'automne. À ce moment-là, l'EPE n'existera pas encore. Les discussions autour du projet stratégique n'auront pas encore commencé. Cela me semble être un bon moment pour avoir cette discussion de fond. Pour l'instant, nous avons un premier jet sur le contrat de site. Les discussions formelles ne commenceront qu'en début d'année prochaine, une fois que l'établissement public expérimental sera créé. Cela laisse du temps pour avoir cette discussion de fond. Si l'EHESP s'en empare avant le 1^{er} janvier, c'est une très bonne perspective, y compris pour faire des propositions.

M. LOUAZEL. – La proposition de Laurence est d'autant plus intéressante que ce sera un Conseil commun CF/CS. Ce sera l'occasion d'aborder tous les sujets du projet.

M. MOKNI. – Merci pour cette présentation très intéressante. Effectivement, c'est un projet structurant. Les publics fonctionnaires ne sont pas inclus. Ce qui est logique au regard des enjeux spécifiques qui les concernent. Néanmoins, il faudra réfléchir à une question avec les responsables de formation et les acteurs professionnels. Comment pourra-t-on profiter de ce travail mis en place, en matière de formation initiale et de formation continue, afin de permettre aux publics fonctionnaires d'accroître l'ouverture sur les dimensions de recherche et de formation ? Comment pourra-t-on enrichir le catalogue de formations de ces publics, dans le cadre des rapprochements, des simplifications avec les autres formations des publics professionnels ? Une réflexion est à mener pour ne pas se retrouver dans une sorte de marginalisation de ces publics. Ils seront moins importants, en poids, dans la grosse structure qui se profile. Ils auront un traitement spécifique, mais les choses peuvent se télescoper d'une façon ou d'une autre.

M. PACCAUD. – Merci pour cette remarque. Y a-t-il d'autres questions ?

M. CHAMBAUD. – Pour nous, il est important d'avoir cette réflexion globale. Le fait que les formations statutaires des fonctionnaires ne soient pas incluses dans l'EPE ne signifie pas qu'elles seront marginalisées. Au contraire, elles seront un élément de spécificité de l'EHESP. Nous continuerons d'avoir une réflexion forte, mais dans un autre cadre. Nous avons les formations des fonctions publiques en général, la création de l'Institut national de service public. L'École a l'intention d'être très présente dans ces réflexions. Le fait que nous soyons une École formant des fonctionnaires est très important pour mes collègues. Je pense à l'IEP de Rennes, mais aussi à l'Université de Rennes 1, parce qu'ils ont un institut de préparation. L'École normale supérieure forme aussi des fonctionnaires. Ce sera une marque de cet EPE Université de Rennes. Nous aurons une particularité à travers ce que nous apportons à l'EHESP. Même si ce n'est pas dans le champ de l'EPE, nous sommes un établissement qui fait de la formation en service public.

M. MOKNI. – Merci beaucoup, Monsieur CHAMBAUD, pour ce complément. Cela rejoint l'idée que je m'en faisais. L'EHESP va se retrouver dans une position de charnière entre les dimensions d'enseignement supérieur, de recherche, et la formation des publics fonctionnaires. Nous aurons un élargissement des champs des deux côtés. Il y a un enjeu majeur dans le positionnement de l'École, et sa capacité à faire le lien dans ce cadre.

M. PACCAUD. – Sommes-nous au bout des remarques ? Il nous reste quelques minutes. S'il n'y a pas d'autres compléments, je vous propose de voter la proposition « Avis du Conseil de formation ». Le premier paragraphe prend note de l'initiative, même si elle n'a été que brièvement discutée au sein du Conseil. La deuxième remarque attire l'attention sur un point de vigilance nécessaire à propos de l'identité de l'École. Le dernier paragraphe dit : « À l'issue de la présentation du projet, et des échanges, le Conseil des formations considère que le positionnement de l'École, en tant qu'établissement-composante, présente des avantages supérieurs aux risques et inconvénients liés à cette évolution considérée comme positive.

M. LOUAZEL. – Il faudrait faire deux votes : un vote sur ce texte et un vote sur ce décret.

M. PACCAUD. – Je répète ce que vient de dire Michel. D'une part, il y a ce texte court, de trois paragraphes, l'avis du Conseil. D'autre part, il y a un vote sur le document qui s'appelle "Décret n° (inconnu) portant sur la création de l'Université de Rennes, approbation de ses statuts." Est-ce cela ?

M. LOUAZEL. – Oui, c'est cela.

M. PACCAUD. – Nous commençons par voter sur le texte du Conseil des formations.

Le conseil des formations approuve l'avis suivant (22 voix pour et 1 voix contre) :
--

Le Conseil des formations de l'EHESP, réuni le 29 août 2022, a été consulté sur la création de l'établissement public expérimental (EPE) Université de Rennes, dont l'EHESP serait un établissement-composante. Les enjeux de cette création, qui représente une évolution structurante pour l'EHESP, ont été présentés au Conseil des formations, notamment en termes d'avantages et de risques pour l'EHESP. Ces éléments ont donné lieu à une position du Conseil des formations.

Le Conseil des formations attire l'attention sur la vigilance nécessaire à avoir sur l'identité et la visibilité de l'EHESP ainsi que ses spécificités au sein de l'EPE.

A l'issue de la présentation du projet et des échanges, le Conseil des formations considère que le positionnement de l'EHESP en tant qu'établissement-composante de l'EPE présente des avantages supérieurs aux risques et inconvénients liés à cette évolution considérée comme positive.

M. PACCAUD – Nous passons au vote sur le projet de statuts de l'Université de Rennes

Le Conseil des formations, réuni le 29 août 2022, émet un avis favorable (18 voix, 2 voix contre et 1 abstention) sur le projet de décret portant création de l'Université de Rennes et approbation des statuts.

M. LOUAZEL. – Le prochain Conseil des formations sera conjoint avec le Conseil scientifique. Nous avons bien retenu que ce sera une bonne occasion de parler du projet, et non des statuts. Cette session se tiendra le 4 octobre prochain, à Rennes.

M. PACCAUD. – Félicitations pour avoir amorcé cette réforme majeure. Nous nous réjouissons des débats à venir, qui sont structurants et importants pour la suite. Merci.

M. CHAMBAUD. – Merci, et bon vent au Conseil des formations.

M. PACCAUD. – Merci, au revoir.

La séance est levée à 12 heures 03.